

GACHOT: UNE ACTION QUI VAUT BIEN UNE CREANCE

1975: dépôt de bilan. 1984: introduction au marché hors cote.

1986: l'action a doublé. Gachot, PME spécialisée dans la robinetterie industrielle, s'est rétablie en échangeant des créances contre des actions.

Gachot doit une fière chandelle aux petits épargnants : c'est en effet en s'introduisant sur le marché hors cote que cette société, spécialisée dans la robinetterie industrielle, a pu mettre un terme à la situation de concordat dans laquelle elle se trouvait depuis 1979, et ce, deux ans avant l'échéance prévue. A l'origine de la crise : une série de coups durs qui ont frappé de plein fouet une entreprise pourtant en expansion.

En 1974, Gachot, qui vient d'augmenter son chiffre d'affaires de 50 %, a un seul problème : le manque de fonds propres. « Or, à l'époque, l'obtention de crédits était particulièrement difficile », explique Jean Gachot, le P-DG de l'entreprise. Comble de malchance : la même année, la société est « lâchée » par l'un de ses principaux actionnaires, Indosuez. Les stocks gonflent, Gachot présente un cash flow négatif de 6 millions de francs, et, en 1975, c'est le dépôt de bilan. Jean Gachot ne baisse pas les bras pour autant. Il cherche des solutions pour relancer son entreprise.

Au passif de celle-ci : 140 millions de dettes, dont 40 millions de créances privilégiées, qui seront remboursées en priorité sous deux ans.

Le reste va faire, en 1979, l'objet d'un concordat qui échelonne le remboursement

des dettes sur huit ans. Par ailleurs, Jean Gachot supprime des activités non rentables de la firme. Il réduit peu à peu les effectifs : depuis 1975, le personnel est passé de 750 à 300 personnes. Et surtout, la société entreprend de se diversifier dans le domaine de l'informatique.

Elle rachète les droits de Systran, un système de traduction assistée par ordinateur, et développe à partir de 1982 une traduction exclusive anglais-arabe.

Mais l'année suivante, alors que la société affiche un bénéfice d'exploitation de 2,61 millions de francs et qu'elle a remboursé scrupuleusement ses premières échéances (soit 25% du total), elle se heurte à un nouveau problème financier : la vente d'une usine, sur laquelle elle comptait pour payer ses créanciers, échoue.

Aussi, Gachot doit-elle céder son département de peinture, sans que cela suffise pour autant à régler la totalité des échéances. Comment trouver de l'argent frais ?

C'est là qu'intervient Jean Salwa, rencontré lors d'une manifestation de l'Anvar à Lille. Il est responsable du Centre d'information et d'introduction boursière (CIIB) et aide les petites entreprises qui n'ont pas les moyens d'entrer au second marché à faire tout de même

appel à l'épargne publique en s'inscrivant sur le marché du hors cote. Ce qu'il baptise le « hors cote d'acclimatation ».

« Notre but n'est pas de faire rentrer en Bourse des canards boiteux, précise Jean Salwa. Ce qui nous a

intéressé chez Gachot, c'est au contraire l'entreprise à forte croissance, avec un projet de diversification très intéressant, mais qui risque la faillite par manque de fonds propres. »

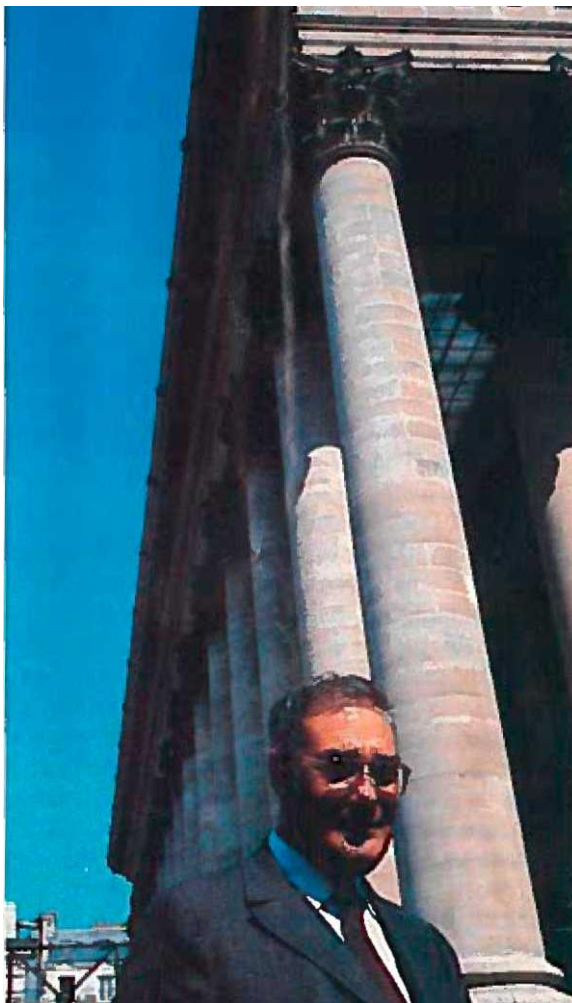
Jean Salwa suggère donc à Jean Gachot une

solution originale pour le sortir de ce mauvais pas : réintroduire sa société en Bourse au hors cote (elle y avait déjà été cotée jusqu'en 1975) et proposer à ses créanciers un échange : leurs créances (qui portent sur environ 77 millions de francs) contre des actions émises par la société.

Aussitôt dit, aussitôt fait : en juillet 1984, l'action Gachot est cotée en Bourse, à un cours de 105 francs. Reste à convaincre les créanciers. Les principaux, soit 25 d'entre eux, sont convoqués par Gachot. On leur expose le projet. Ils sont sceptiques. « Nous avons estimé que 10 à 20% des créanciers seraient d'accord pour échanger leur créance contre des actions, mais le hors cote avait encore mauvaise presse. »

Sur les quelque 1000 créanciers, 63 seulement vont accepter de se lancer dans l'aventure et échanger une partie de leurs créances (qui totalisent 2,5 millions de francs) contre des actions Gachot.

JEAN GACHOT



FIGARO

MARDI 21 JANVIER 1986

BOURSE

Gachot a gagné

*Sauvée par la cotation au hors-cote
et les souscriptions du public, la société cherche
la consécration : l'introduction au second marché.*

Entre autres avantages, la Bourse offre aux entreprises la possibilité d'accroître leurs fonds propres dans de bonnes conditions. Mais, en principe, il faut être en bonne santé pour lever des capitaux sur le marché financier. Rompant avec les habitudes, Gachot S.A. a tenté et réussi une expérience inédite qui ouvre de nouveaux horizons aux sociétés en difficulté.

Cette PME, troisième en France dans le secteur des robinets industriels, avait déposé son bilan en juillet 1975 et obtenu un concordat en 1979. Quatre ans plus tard, elle ne pouvait plus faire face à ses échéances. Elle risquait alors de disparaître pour des raisons essentiellement conjoncturelles après une période de forte croissance et malgré son avance technique et ses implantations commerciales.

Avec le concours du Centre d'informations et d'introductions boursières (CIIB), le groupe familial Gachot fit inscrire le titre au

hors cote dans le dessein de vendre des actions et de rembourser les créanciers qui eu (à 97%) ne voulaient pas d'actions en échange de leur dû.

L'action Gachot a donc été introduite au hors cote le 31 juillet 1984 à 105 F pour une valeur nominale de 100 F. Elle a monté la même année jusqu'à 146 F pour évoluer en 1985 entre 142 F et 184 F et s'élever à 232 F au début de 1986. Plusieurs augmentations de capital en numéraire ont été réalisées depuis la première cotation, permettant de placer en tout dans le public (ventes et souscriptions) près de 170 000 actions soit 47% du capital. La situation nette est passée de 26,4 millions à 49,7 millions, les dettes à long terme ont été ramenées de 57 à 3 millions. Le concordat a pris fin deux ans avant l'échéance.

L'exercice 1985 se soldera par un bénéfice d'exploitation de 12 millions contre 8 millions en 1984. Les estimations pour 1986

portent sur 15 millions. L'incidence fiscale sera modifiée par le retour à une situation normale, ce qui ne permet pas de préciser actuellement ce que sera le bénéfice net.

Gachot base ses évaluations sur la robinetterie qui restera son activité de base. Mais de grands espoirs reposent sur la diversification dans les traducteurs automatiques Systran pour laquelle de gros investissements ont été réalisés. Le marché potentiel de ces systèmes est de l'ordre de 2 milliards de F par an en Europe et de plus de 15 milliards dans le monde. Le groupe bénéficie de l'appui et de la coopération des Communautés européennes et a déjà l'exclusivité pour l'arabe, la sixième langue parlée dans le monde. Systran est maintenant accessible en France par minitel.

Sauvé par la Bourse, Gachot va demander cette année son introduction au second marché, une sorte de consécration.

Luc DEMEULENAERE.